

Bureau du 12 septembre 2005

Décision n° B-2005-3542

commune (s) : Saint Priest

objet : **Portes des Alpes - Mail secteur central - Construction d'égouts circulaires 800, 600, 400 et 300 mm - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de l'aménagement du mail secteur central à Saint Priest, la Communauté urbaine envisage la construction de collecteurs de diamètres 800, 600, 400 et 300 mm.

Ce projet permettra la desserte assainissement d'une clinique dont l'ouverture est prévue fin 2006.

Les travaux envisagés concernent :

- la construction de canalisations circulaires d'eaux usées :
 - . 161 mètres d'égout circulaire, diamètre 300 mm,
 - . 250 mètres d'égout circulaire, diamètre 400 mm.
- la construction d'égouts circulaires d'eaux pluviales :
 - . 246 mètres d'égout circulaire, diamètre 400 mm,
 - . 152 mètres d'égout circulaire, diamètre 600 mm,
 - . 200 mètres d'égout circulaire, diamètre 800 mm.
- la construction :
 - . d'un branchement d'eaux usées,
 - . de 16 branchements d'eaux pluviales,
 - . de 6 branchements d'eaux pluviales de la plate-forme tramway.
- la construction d'une chambre de raccordement,
- le raccordement d'un puits d'infiltration,
- la construction de 22 regards de visite.

Le montant de l'opération s'élèverait à :

- montant : 602 006,69 € HT
- TVA 19,60 % : 117 993,31 €
- montant total : 720 000,00 € TTC

L'opération se décomposerait comme suit :

- la restructuration du réseau d'assainissement,
- la réfection définitive de chaussée,
- les contrôles : les essais d'étanchéité, l'inspection télévisée, l'essai de compactage de tranchée,

- le plan de récolement,
- la mission de coordination-sécurité.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de construction d'égouts circulaires de diamètres 800, 600, 400 et 300 mm à Saint Priest - Porte des Alpes - mail secteur central.

Les travaux pourraient être attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Ce dossier a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme n° 0261 - Saint Priest Porte des Alpes par délibération n° 2005-2648 à hauteur de 1 525 000 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

- a) - le lancement de l'opération,
- b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Les travaux seront attribués, à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les travaux de réfection de chaussée, les essais d'étanchéité, les inspections télévisées, les essais de compactage, les plans de récolement, la prestation du coordinateur sécurité seront réglés sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par les directions de la voirie et de l'eau.

4° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

5° - Autorise monsieur le président à :

- a) - solliciter l'aide de l'Agence de l'eau,
- b) - signer la convention à intervenir.

6° - La dépense de 720 000 € TTC, soit 602 006,69 € HT et 117 993,31 € de TVA récupérable à engager pour cette opération, sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0261 - Saint Priest Porte des Alpes secteur central à hauteur de 1 525 000 € par délibération n° 2005-2648.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,